



Comité des droits économiques, sociaux et culturels**Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant la communication n° 66/2018***

Communication présentée par : F. C. et consorts

Victime(s) présumée(s) : F. C. et consorts

État partie : Espagne

Date de la communication : 22 octobre 2018

Objet : Expulsion d'un logement pour non-paiement de loyer

Questions de fond : Droit à un logement convenable

Article(s) du Pacte : 11 (par. 1)

1. Le 22 octobre 2018, les auteurs ont soumis une communication au Comité. Le même jour, celui-ci a enregistré la communication et a demandé à l'État partie de prendre des mesures provisoires consistant à suspendre l'expulsion des auteurs tant que la communication serait à l'examen ou à mettre à leur disposition un logement de remplacement convenable après les avoir véritablement consultés.

2. Réuni le 22 février 2021, le Comité, ayant noté que les auteurs avaient demandé le classement de la communication au motif que « leur situation de logement » s'était stabilisée, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 66/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-neuvième session (15 février-5 mars 2021).

